

# SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018

Le conseil municipal ordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le onze octobre deux mille dix-huit, sous la présidence de Marc PLASMANS, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 13  
Présents : 11  
Votants : 12

PRESENTS : Mesdames Karine Heurteur - Sophie Tordeur - Sophie Durand et Catherine Houet

Messieurs Marc Plasmans -- Daniel Duchauffour --- Jean-Claude Carbonnier -  
Jean-Jacques Carrara - Thomas Pincemaille - Dominique Pincemaille -

Thomas Pollet

ABSENTS EXCUSES : Madame Viviane Tondellier (pouvoir à Karine HEURTEUR)

ABSENT : Monsieur Jean Sirot

Convocation du 3 octobre 2018.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

Madame Catherine HOUET est élue secrétaire de séance.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION LOCAL D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), et à la suite de l'instauration de la fiscalité professionnelle unique par la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, tout nouveau transfert de compétences doit donner lieu à une évaluation des charges correspondantes par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il précise que, dans le cadre des compétences de la Communauté de communes, la CLECT a été saisie pour procéder à l'évaluation du montant des charges correspondantes, ainsi qu'à l'actualisation de la révision des attributions de compensation en lien avec le dynamisme fiscal.

Ces conclusions ont été arrêtées lors de sa séance du 19 septembre 2018 selon le rapport ci-joint.

Considérant que le rapport de la CLECT constitue dès lors la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation,

Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-5 du CGCT, sur les charges financières transférées les concernant et sur les nouveaux montants d'attribution de compensation induits prévus dans le rapport de la Commission,

Considérant le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable donné à l'unanimité par la Commission lors de sa séance du 19 septembre 2018,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 19 septembre 2018 portant sur l'évaluation des charges transférées, inhérentes à l'ensemble des compétences communautaires ainsi que l'actualisation de la révision des attributions de compensations,
  
- D'approuver les nouveaux montants d'attributions de compensations induits tels qu'indiqués dans le rapport de la CLECT.

### **CLASSE DE MER**

Le projet de sortie de classe de mer a été présenté au dernier conseil ; il a été accordé 100 euros de subvention pour tout enfant qui part 5 jours et 50 euros pour tout enfant qui part 2 jours. L'école doit verser un acompte afin de bloquer la semaine de juin.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide de verser une subvention à titre d'acompte de 4000 euros à la coopérative scolaire.

### **VÉHICULE UTILITAIRE**

Plusieurs devis ont été réalisés et sont présentés au conseil.

Deux options sont possibles : un camion benne diesel ou un véhicule utilitaire électrique de la marque GOUPIL.

Après discussion, le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'acheter le véhicule électrique pour 37507.06 euros TTC avec plusieurs options, plateau basculant et rehausses grillagées. La TVA sera récupérable et le bonus écologique éligible sera de 6000 euros.

Le véhicule sera acheté par l'intermédiaire de l'UGAP.

Un groupe d'élus a rencontré Monsieur PACCAUD, Sénateur de l'Oise.

Plusieurs sujets ont été évoqués dont l'achat de notre véhicule électrique. Il est possible de demander à Monsieur le Sénateur une aide pour cet achat. Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide alors de solliciter Monsieur PACCAUD.

## SEZEO

Les travaux d'enfouissement de la rue de la Tannerie ont coûté 8504 euros de plus que prévu. La maîtrise d'œuvre a sous-estimé certains travaux de terrassement et des reprises de branchement orange.

Après négociation avec le SEZEO, celui-ci prendra en charge 5273 euros et la commune supportera elle 3231 euros HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec les tarifs actualisés. Les travaux ont coûté 137 082 euros HT dont 61 902 euros pris en charge par le SEZEO et 75 180 euros HT pris en charge par la commune.

La commune a aussi obtenu une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

## DÉCISIONS MODIFICATIVES

a) Classe de mer :

afin de financer l'acompte de 4000 euros de subvention à la coopérative scolaire, le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide de prendre 4000 euros des dépenses imprévues de fonctionnement afin de créditer la somme au compte 6574, chapitre 65.

b) Véhicule utilitaire :

afin de financer le véhicule, le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés décide de prendre 8000 euros aux dépenses imprévues d'investissement et de mettre la somme au compte 2182, programme 67, véhicule utilitaire.

## COMMISSIONS - SYNDICATS - INTERCOMMUNALITÉ

PLU

- Sophie TORDEUR expose les modalités finales pour la révision du PLU. La commission se réunira le 7/11/2018 à 9H en mairie.

le conseil municipal devra délibérer pour validation du règlement, des OAP, du plan de découpage des zones, lors du prochain conseil.

#### URBANISME

- La reprise de la voirie et des réseaux de l'impasse de la mare est en cours
- Tous les travaux doivent être signalés en mairie. Plusieurs infractions ont été remarquées et ont entraîné l'arrêt immédiat des travaux.

#### CNIL

L'ADICO propose d'aider la commune sur le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) (Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données, est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne)

A ce titre, l'ADICO propose un audit en mairie fin novembre.

#### AFFAIRES SCOLAIRES

Transports en car scolaire : suite à l'accident de car survenu dernièrement, Madame HEURTEUR en charge de cette commission a envoyé un courrier au conseil régional sur l'absence de communication lié à cet accident et aux autres problèmes rencontrés (surnombre d'enfants dans le car - retard - accident - incident....) .

Monsieur AMAND du conseil Régional demande à leur délégataire KRDSO d'y mettre bon ordre dans les meilleurs délais, en rappelant que les anomalies avérées et non excusables - tel qu'un service non réalisé par exemple - seront strictement pénalisées selon les termes de la convention qui les lie.

#### TRAVAUX et VOIRIES

##### **SEZEO - COMPÉTENCE OPTIONNELLE ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

Pour mémoire, le SEZEO (Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise) propose la compétence optionnelle éclairage public, un dispositif composé de deux volets :

- Maintenance du parc de l'éclairage public de voirie.
- Aide à l'investissement pour l'éclairage public.

Dans ce cadre, un audit du patrimoine éclairage public communal a été réalisé début septembre.

Nous attendons le résultat de cet audit qui nous permettra de décider si nous nous engageons pour 5 ans avec le SEZEO qui prendra en charge 100% de l'éradication des sources mercure et des lanternes boules.

#### **DEFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES EXTERNES :**

Pour info, nous avons repris les contrats de maintenance des deux défibrillateurs automatiques externes à notre compte (260,00€ HT / 312,00€ TTC par an).

La visite de maintenance aura lieu le mardi 16 octobre.

#### **REQUALIFICATION DE LA GRANDE RUE**

Un groupe d'élus s'est réuni avec Monsieur DUFOUR de la SECT. Afin de sécuriser le cheminement piéton entre les commerces et le château d'eau, il est demandé au bureau d'études :

- de réaménager les carrefours de la grande rue au niveau de la rue de Conce et de la rue du Vignet
- d'aménager des trottoirs afin d'avoir un cheminement piéton sécurisé entre les 2 points cités précédemment

#### **EAU ET ASSAINISSEMENT**

##### a) Syndicat de la Nonette :

Le syndicat de la Nonette aménage prochainement 1000 m entre le lavoir de Bray vers Barbery.

##### b) Nouveau forage :

Contrôle du fer dans le forage de production.

En complément des essais réalisés en début d'année, sur le forage de Bray, il a été demandé à Véolia de réaliser de nouvelles recherches de fer en descendant la pompe dans la partie basse de la colonne (60m de profondeur)

Les essais ont été effectués à 6m<sup>3</sup>/h et 12 m<sup>3</sup>/h.

Les prélèvements à 6 m<sup>3</sup>/h sont les plus favorables (conductivité plus faible, pH plus faible, teneur en oxygène plus faible).

Au niveau des teneurs en fer la présence de fer précipité est comprise entre 271 et 379 micro g/l. La limite autorisée étant de 200 micro g/l.

Pour faire fonctionner le forage, deux solutions peuvent être envisagées, l'installation d'une unité de traitement du fer ou le mélange des eaux de la source et du forage.

##### c) Assainissement :

Réseaux : Les travaux de la pose des réseaux sont terminés à l'exception de la traversée de route rue de la Tannerie au niveau de la Croix Dorée. Les postes intermédiaires de refoulement place Marcel Geneste et chemin derrière la Bretagne ont été installés et sont en cours de réception.

Stations d'épuration

La tuyauterie de liaison entre la station de Rully et le poste de refoulement rue de la Tannerie est terminée.

La tuyauterie de liaison de la nouvelle station Bray et la station actuelle est terminée. La pose du nouveau poste de refoulement de Bray débutera le lundi 15 octobre.

Nous n'avons pas de date pour la reprise des travaux rue de la Tannerie suite à l'accident. Les travaux ne pourront probablement pas reprendre avant le mois de janvier 2019.

Lettres d'engagement des habitants de Rully :

Nous avons eu un retour de 82% d'avis favorable pour le raccordement des habitants aux réseaux du tout à l'égout. Malheureusement, seul 40% de ces avis étaient accompagnés d'un devis estimatif. Afin d'élaborer un budget de subvention cohérent, l'agence de l'eau nous demande de récupérer les devis manquants. Une relance nominative par courrier sera faite par Véolia cette semaine afin de récupérer ces devis.

### **COMMISSION DES FETES**

#### **Rully en fête**

Beaucoup de participants - et la venue de nouveaux arrivants - le conseil a eu de très bons retours.

#### **Repas des anciens**

Le repas aura lieu le 8 décembre à Glaignes, le traiteur JCD a été retenu.

### **INTERCOMMUNALITE**

Plusieurs dossiers sont à l'étude :

- Etude de la piscine intercommunale
- Voirie des ZAE et ZAC
- Senlis Cœur de Ville (Redynamisation - volonté Européenne)

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- SECURITE**

La visite de sécurité et de conformité de la salle de sport aura lieu le 26/10/18. Monsieur le Maire sera présent.

#### **- COMMISSION ELECTORALE**

La réunion de cette commission aura lieu le 6 novembre à 18 h - les élus des différents quartiers seront présents.

**La séance est levée à 22 h 45.**

**Prochain conseil municipal le 12 novembre 2018 à 20 h 00**